



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle gestion des ressources humaines
et des moyens
DAAS-formulaire-2021-22
Richelme Sandra
Tél : 04 92 36 68 66
Mél : ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Alpes-de-Haute-Provence

**Formulaire de demande d'autorisation d'absence
pour motif syndical**

Titulaire **Stagiaire** **Alternant** **Contractuel**

Imprimé à adresser par la voie hiérarchique au Pôle gestion des
ressources humaines

NOM : **PRÉNOM** :

Grade :

École ou établissement d'exercice :

Circonscription :

<input type="checkbox"/> Autorisation spéciale d'absence (représentants syndicaux mandatés par leur syndicat) Réf : article 13 du décret n°82-447 du 28/05/1982 modifié	<input type="checkbox"/> Congé pour stage ou formation syndicale Réf : art. 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 décret n°84-474 du 15 juin 1984
L'enseignant doit formuler sa demande auprès de son supérieur hiérarchique au moins 3 jours avant la date prévue. Date de l'absence : (joindre la convocation) Autorisation déjà accordée au cours de l'année scolaire :jour(s) Date et signature de l'intéressé(e) :	L'enseignant doit formuler sa demande auprès de son supérieur hiérarchique au moins 1 mois avant la date prévue. Date de l'absence : (transmettre l'attestation d'assiduité dès la reprise des fonctions) Autorisation déjà accordée au cours de l'année scolaire :jour(s) Date et signature de l'intéressé(e) :

Avis de l'IEN : Favorable Défavorable

Date de réception de la demande :

Visa de l'IEN de circonscription

Décision du directeur académique :

- Autorisation d'absence ACCORDEE
- Autorisation d'absence REFUSEE

Motif :

Digne-les-Bains, le

Pour le directeur académique des services de
l'éducation nationale,
le secrétaire général

Olivier ADROGUER